



**RETURN RESPONSE TO :
RETOURNER LE RÉPONSE À :**

**Canada Revenue Agency
Agence du revenu du Canada**

**Amendment to Invitation To Qualify (ITQ) /
Modification de l'Invitation à se qualifier (IQ)**

Title – Sujet	
Services de gestion et d'entreposage de dossiers de l'Agence du revenu du Canada	
ITQ No. – N° de l'IQ 1000353414A	Date le 6 avril 2021 April 6, 2021
ITQ closes – L'IQ prend fin le 23 avril 2021 April 23, 2021 à 14 h at 2:00 PM	Time zone – Fuseau horaire HAE/ EDT Heure Avancée de l'Est / Eastern Daylight Time
Contracting Authority – Autorité contractante	
Name – Nom : Akadiusz Tchorzewski	
E-mail address – Adresse de courriel : arkadiusz.tchorzewski@cra-arc.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone (613) 291-5318	
LES RÉPONSES DOIVENT ÊTRE SOUMISES À :	
Voyez section 3.2 de l'IQ	
<u>DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS</u>	
Toutes les demandes de renseignements concernant la présente IQ doivent être soumises par courriel à : arkadiusz.tchorzewski@cra-arc.gc.ca	

MODIFICATION n° 001 À L'INVITATION

1. La date de clôture de l'invitation à se qualifier numéro 1000353414A est modifiée au 23 avril 2021 à 14 h.
2. À Partie 3, Instructions à l'intention des répondants, section 3.1.4 :

SUPPRIMER :

L'article **08 Transmission par télécopieur ou par Connexion postale** est supprimée dans son intégralité.

INSÉRER :

L'article **08 Transmission par télécopieur ou par Connexion postale** est supprimée dans son intégralité et remplacée par ce qui suit :

08 Transmission par télécopieur ou au moyen d'un service de télécopieur électronique ou en ligne

1. Télécopieur

- a. Sauf indication contraire dans l'IQ, les réponses peuvent être transmises par télécopieur. Le seul numéro de télécopieur valide pour la réception des réponses aux demandes de réponses émises par l'Agence est le **1-418-556-1811** ou, le cas échéant, le numéro de télécopieur indiqué dans la demande de réponses.
- b. Pour les réponses transmises par télécopieur, l'Agence ne sera responsable d'aucune défaillance attribuable à l'utilisation de ce mode de transmission ou de réception. Entre autres, elle n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
 - i. réception d'une réponse brouillée, corrompue ou incomplète;
 - ii. disponibilité ou condition du télécopieur utilisé pour la réception;
 - iii. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
 - iv. retard dans la transmission ou la réception de la réponse;
 - v. défaut de la part du répondant de bien identifier la réponse;
 - vi. illisibilité de la réponse;
 - vii. sécurité des données incluses dans la réponse.
- c. Une réponse transmise par télécopieur constitue la réponse officielle du répondant et doit être conforme à l'article 05.
- d. Le numéro de l'IQ doit être indiqué sur la page couverture de toutes les transmissions par télécopieur.
- e. Les répondant doivent s'assurer d'utiliser le numéro de télécopieur approprié.
- f. Les répondant sont découragés d'utiliser des couleurs et des nuances dans leurs documents de soumission, car le processus de transmission peut rendre les informations non lisibles.

2. Service de télécopieur électronique/en ligne

- a. À moins d'indication contraire dans l'IQ, les réponses peuvent être déposées au moyen d'un service de télécopieur électronique ou en ligne (p. ex., eFax, Metrofax, MyFax, Hellofax, Ring Central Fax). Le seul numéro de télécopieur valide pour la réception des réponses aux demandes de réponses émises par l'Agence est le **1-418-556-1811** ou, le cas échéant, le numéro de télécopieur indiqué dans la demande de réponses.
- b. Pour présenter une réponse au moyen d'un service de télécopieur électronique ou en ligne, le répondant doit envoyer directement sa réponse au seul numéro de télécopieur fourni en utilisant son propre logiciel ou contrat de droits d'utilisation de logiciel pour les services de télécopieur électronique et en ligne.
- c. Le numéro de l'IQ doit être indiqué sur la page couverture de toutes les transmissions au moyen d'un service de télécopieur électronique ou en ligne.
- d. Pour les réponses transmises au moyen d'un service de télécopieur électronique ou en ligne, le Canada ne sera responsable d'aucune défaillance attribuable à l'utilisation de ce mode de transmission ou de réception. Entre autres, il n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
 - i. réception d'une réponse brouillée, corrompue ou incomplète;
 - ii. disponibilité ou condition du télécopieur utilisé pour la réception;
 - iii. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
 - iv. retard dans la transmission ou la réception de la réponse;
 - v. défaut de la part du répondant de bien identifier la réponse;
 - vi. illisibilité de la réponse;
 - vii. sécurité des données incluses dans la réponse; où
 - viii. incapacité à transmettre au moyen du service de télécopieur électronique ou en ligne.
- e. Lorsque la transmission au moyen du service de télécopieur électronique ou en ligne est terminée, un horodatage sera appliqué, et le dossier sera sauvegardé.
- f. Les répondants doivent s'assurer d'utiliser le numéro de télécopieur prévu pour l'Unité de réception des soumissions lorsqu'ils déposent une réponse au moyen d'un service de télécopieur électronique ou en ligne.
- g. Une réponse transmise au moyen d'un service de télécopieur électronique ou en ligne constitue la réponse officielle du répondant et doit être déposée conformément à l'article 05.

3. À section 3.2, **Soumission des réponses** :

SUPPRIMER :

LES RÉPONSES TRANSMISES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE NE SERONT PAS ACCEPTÉES. En raison de la nature de la présente soumission, la transmission électronique d'une réponse par un mode tel que le courrier électronique ou le télécopieur n'est pas considéré pratique, et par conséquent, elle ne sera pas acceptée.

AJOUTER :

Alternativement, la réponse peut être transmise par télécopieur ou au moyen d'un service de télécopieur électronique ou en ligne au **1-418-556-1811**.

Les répondants doivent conserver une copie de leur rapport de transmission par télécopieur aux fins de tenue de registres.

Le Canada se réserve le droit de demander un exemplaire des documents de réponse en format natif (p. ex., MS Word, MS Excel, format de document portable [PDF]) après la clôture de l'IQ aux fins d'utilisation dans le cadre de la phase d'évaluation. L'autorité contractante peut demander aux répondants de fournir ces documents par courriel dans un délai précis. En cas d'écart entre la formulation de l'exemplaire électronique soumis en réponse à la demande de l'autorité contractante et l'exemplaire original envoyé par télécopieur ou au moyen d'un service de télécopieur électronique ou en ligne, la formulation de l'exemplaire original envoyé par télécopieur prévaudra contre la formulation de l'exemplaire électronique.

4. À Partie 4, Instructions pour la préparation des réponses, section 4.1 Instructions pour la préparation des réponses :

SUPPRIMER :

Le Canada demande aux Répondants de fournir leurs réponses dans un format électronique sur un lecteur flash USB.

INSÉRER :

Pour les réponses soumis à l'Unité de réception des soumissions, le Canada demande aux Répondants de fournir leurs réponses dans un format électronique sur un lecteur flash USB.